

# NEGO NATIONALE SALAIRES 2021 PEUT MIEUX FAIRE MAIS UN MINIMUM SYNDICAL ASSURE !

*Dans une situation de crise sanitaire et économique sans précédent la négociation nationale du 26 janvier 2021 sur les salaires s'est déroulée âprement jusqu'à l'accord...*

Nos hauts dirigeants ont continué de larmoyer sur la situation économique, de rappeler qu'ils ont été généreux début 2020 : +0,8% RCE, RCI et RCC avec plancher 250 euros face à l'inflation stagnante à 0,2%.

## SUD A JUSTEMENT RAPPELÉ QUE :

- Cette augmentation 2020 de 0,8%, que SUD a signé, réduisait un peu la perte de pouvoir d'achat constatée depuis 2017.
- En janvier 2020, nous avons reçu une prime de 700€ uniquement, non reconduite en 2021.
- L'intéressement est dans la plupart des CR en baisse pour l'année 2020.

SUD réfute ces discours de la peur pour faire avaler toutes ces atteintes à notre portefeuille.

Le Crédit Agricole est loin du danger de disparition : tout au plus les résultats seront en baisse (4,2 milliards d'euros à fin septembre...) et les risques en augmentation.

## SUD AVEC LES SIGNATAIRES, OBTIENT AU FINAL UNE JUSTE RECONNAISSANCE DES EFFORTS FOURNIS :

L'inflation prévisionnelle 2021 serait de 0,5%.

La direction a finalement proposé une augmentation de 0,45% des RCE, RCI et RCC.

Grâce à notre persévérance et l'unité des 4 syndicats représentatifs (SUD, CFTD, FO et SNECA) face à la FNCA, nous avons obtenu ce 0,45% : c'est presque l'inflation et face au contexte COVID, on peut dire que c'est le minimum syndical...

Le bilan de SUD sur 2020 et 2021 : les salaires progressent de 1,25% pour tous avec une inflation cumulée de 0,7%. A cela s'ajouteront les avantages négociés en local sur les RCI, primes, intéressements...

Le CA engrange encore et toujours des milliards avec notre travail !

Continuons à préserver nos salaires et surtout nos conditions de travail...

**L'équipe SUD :** Johnny Tacheron : PACIFICA ; Frédéric Hay : Saintes Rvx ; Stéphane E Silva : Recouvrement ; Thierry Delaunay : Immeubles ; Laure Segueineau : Gémozac ; Marie-Christine Marc : Saujon ; Mohammed Mellouki : Risques ; Barbara Bon : Etaules ; Maxime Quehen : Saintes Rvx



Le savez-vous - Télétravail : si une allocation forfaitaire est versée par l'employeur : il y a exonération de charges sociales jusque 10 € par mois pour une journée de télétravail par semaine...  
**Sans attendre le futur « travail déplacé » ambitionné en CMDS en 2022, SUD CMDS demande depuis le début de la crise sanitaire une prise en compte de la réalité et la reconnaissance que les salariés attendent ! Comptez sur SUD CMDS pour le rappeler...**

**BULLETIN D'ADHESION : ADHERER, C'EST FAIRE ENTENDRE SA VOIX ! Prenez soin de vous et de votre entourage**

Nom Prénom :

N° d' agent :

Agence/Service :

Tél PERSO :

Mail PERSO :

Date et Signature

A retourner : SYNDICAT SUD CMDS - 14 rue Louis Tardy 17 140 LAGORD ou mail : [contact@sudcam-cmds.org](mailto:contact@sudcam-cmds.org)

Mail : [contact@sudcam-cmds.org](mailto:contact@sudcam-cmds.org)

Site : [www.sudcam-cmds.org](http://www.sudcam-cmds.org)

Tél : 06.20.000.665

